

**2M OPTIQUE TARARE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 6 Rue Pêcherie, 69170 TARARE**  
**852 948 934 RCS VILLEFRANCHE SUR SAÔNE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 9 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 9 décembre,  
A 8h,

Monsieur Marc MORICONI, demeurant 28 Rue Bancel 69007 LYON,  
Associé Unique de la société 2M OPTIQUE TARARE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

Monsieur Marc MORICONI, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 6 Rue Pêcherie, 69170 TARARE au 28 Rue Bancel 69007 LYON à compter du 9 décembre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

***ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.***

***"Le siège social est fixé : 28 Rue Bancel 69007 LYON".***

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique  
Marc MORICONI



77